

*LOI n° 74-153 du 11 juillet 1974 ratifiant l'ordonnance n° 74-061/PR du 12 mars 1974 modifiant le tarif des douanes à l'importation.*

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Est ratifiée l'ordonnance n° 74-061/PR du 12 mars 1974 modifiant le tarif des douanes à l'importation.

ART. 2. — La présente loi sera publiée suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Nouakchott, le 11 juillet 1974,

MOKTAR OULD DADDAH.

